

Histoire et mémoire : la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale

**Exposition au
Musée national suisse – Château de Prangins
5 novembre 2004 - 30 janvier 2005**

Dossier pédagogique

Musée national suisse

Château de Prangins

Heures d'ouverture :

10h00 à 17h00. Fermé le lundi

Inscriptions pour les classes :

Tél. 022 994 88 90

**Dossier établi par
Nadine Fink et Charles Heimberg**

Histoire et mémoire: la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale

Dossier pédagogique

Une exposition où se rencontrent l'histoire et la mémoire, p. 3

Avertissement à l'attention des enseignants, p. 4

1^{ère} partie : QUELQUES TEXTES D'ACCOMPAGNEMENT

- Travail d'histoire, travail de mémoire, p.6
- Une histoire en crise et un besoin de témoigner :
 - La fin de la guerre froide et la nouvelle perception de l'histoire, p. 8
 - L'ère du témoin, p. 9
- Ce qui nourrit l'histoire et la mémoire :
 - L'histoire progresse quand les sources sont accessibles, p. 10
 - L'histoire orale, p. 11
- Comment rendre compte des démarches d'histoire et de mémoire :
 - La Commission Bergier expose les résultats de ses travaux, p. 12
 - L'association Archimob présente « L'Histoire c'est moi », p. 13

2^{ème} partie : UNE PROPOSITION PÉDAGOGIQUE

- Descriptif de la visite proposée, p. 15
- Consignes pour chacune des trois étapes de la visite (à l'attention des élèves), p. 16
- L'Exposition sur Le rapport Bergier, p. 17
- Description des trois modules proposés pour la 2e partie, p. 18
- Texte de la séquence L'Histoire et moi, p. 21
- Quelques documents pour la troisième étape, p. 23
 - Deux citations d'historiens, p. 23
 - Les constats du rapport Bergier, p. 24
 - Les trois dimensions de l'histoire orale, p. 25
 - Ce qui distingue et faire interagir l'histoire et la mémoire, p. 26
 - Le « télégramme Riegner » du 8 août 1942, p. 27
 - La pétition de 22 élèves de l'École Secondaire de Filles de Rorschach, p. 28
 - Déclaration de Joseph Spring au Tribunal Fédéral, le 21 janvier 2000, p. 29

D'autres documents sont disponibles dans la brochure *Le rapport Bergier à l'usage des élèves*, Genève, Cycle d'orientation, 2^{ème} édition, 2002 [à télécharger sur le site www.didactique-histoire.net/eva/ : rubrique Pour la classe / Documents].

Une exposition où se rencontrent l'histoire et la mémoire

Histoire et mémoire : la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale : cette exposition qui est présentée au Musée national suisse – Château de Prangins du 5 novembre 2004 au 30 janvier 2005 constitue une occasion exceptionnelle de confronter, et de mettre surtout en interaction, l'histoire et la mémoire. Elle rassemble en effet non seulement les résultats des travaux de la Commission indépendante d'experts Suisse - Seconde Guerre mondiale, ladite Commission Bergier, mais également des projections d'extraits de témoignages filmés dans le cadre de l'enquête *Archimob*. Les uns se trouvent dans l'exposition *Le rapport Bergier*, les autres dans l'exposition multimédia *L'Histoire c'est moi. 555 versions de l'histoire suisse 1939-1945*.

Ce dossier pédagogique accompagne l'exposition *Histoire et mémoire* de Prangins. Il suggère de donner à voir aux élèves cette présence parallèle de l'histoire et de la mémoire. Il semble en effet utile de leur permettre :

- d'une part de prendre connaissance des principaux apports et problèmes soulevés par les résultats des travaux récents des historiens sur l'attitude des autorités et des milieux économiques suisses à l'époque du national-socialisme ;
- d'autre part de prendre connaissance d'une série de points de vue de témoins ayant vécu cette époque, en Suisse, à un titre ou à un autre.

Histoire et mémoire, c'est donc deux expositions en une, mais c'est aussi une troisième étape, celle de la réflexion, celle de l'interaction entre l'histoire et la mémoire.

Les faits historiques rigoureusement reconstruits à partir des sources de l'époque et les témoignages de ceux qui ont vécu cette période et ces événements ne sont pas de même nature et ne parlent pas forcément de la même chose. Ils peuvent bien sûr se compléter et leur mise en perspective nous permettre d'enrichir notre perception du passé et du présent. Mais ils peuvent aussi se contredire.

L'interaction entre le document écrit et le témoignage, entre l'histoire et la mémoire, est ainsi mise en évidence par la présentation conjointe de ces deux démarches. Nous proposons donc que cela donne lieu à un moment de débat qui permettra aux élèves de mieux distinguer l'histoire et la mémoire. Mais aussi de comprendre leur interaction, ainsi que leurs contributions respectives à la compréhension du passé et à ses implications sur le présent.

Nadine Fink et Charles Heimberg

Avertissement à l'attention des enseignants

Le présent dossier pédagogique propose un itinéraire pour les élèves dans le cadre de l'Exposition *Histoire et mémoire : la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale*, présentée au Château de Prangins du 5 novembre 2004 au 30 janvier 2005.

Il s'agit de faire enquêter les élèves sur les problèmes qui ont motivé les mesures exceptionnelles, le financement et l'ouverture d'archives privées, ayant rendu possible la constitution, en décembre 1996, de la Commission Bergier. Il s'agit aussi de leur faire prendre connaissance de quelques témoignages de personnes ayant vécu cette époque. Une troisième partie leur permettra enfin de réfléchir à ce qui distingue et ce qui fait interagir l'histoire et la mémoire.

Le présent dossier comprend toute une série de documents qui peuvent permettre de préparer ou de prolonger cette visite.

Les textes de la première partie sont d'abord destinés aux enseignants. Mais l'un ou l'autre peut bien sûr être étudié avec certains élèves.

Dans la seconde partie, des consignes de travail sont proposées (page 16) et peuvent être distribuées aux élèves.

Les pages 18 à 20 vous présentent brièvement les contenus de trois propositions de modules. Vous pourrez vous y référer pour choisir lequel des trois modules vous voudrez projeter à vos élèves.

Enfin, le texte de la séquence *L'Histoire et moi* est reproduit.

Une série de documents complémentaires est ensuite mise à votre disposition. Ils peuvent être utilisés dans le cadre de la troisième partie de la visite. Compte tenu de la démarche pédagogique suggérée, il s'agirait, le cas échéant, de les distribuer aux élèves après la visite de l'Exposition plutôt qu'avant.

Pour en savoir plus :

www.musee-suisse.ch ; www.uek.ch ; www.archimob.ch

Visite de l'Exposition
Histoire et mémoire :
la Suisse pendant la
Seconde Guerre
mondiale

Quelques textes
d'accompagnement

Travail d'histoire, travail de mémoire

Qu'est-ce qui différencie l'histoire et la mémoire ? Pour l'historien Antoine Prost, quatre tensions sont identifiables entre les devoirs d'histoire et de mémoire : la mémoire porte a priori sur des faits précis et clairement désignés ; le devoir de mémoire semble proscrire l'oubli ; la demande de mémoire est largement affective ; elle correspond d'abord à la vision d'un groupe social particulier, dans une perspective identitaire. Il y a pourtant une interaction nécessaire entre l'histoire, qui tend à l'unité, et la mémoire, nécessairement plurielle et divisée. En outre, il ne s'agit pas de stigmatiser la mémoire pour valoriser la seule histoire : d'où l'idée de l'utilité d'un véritable travail de mémoire, d'où aussi la pertinence de toujours tendre à remettre de l'histoire dans la mémoire pour nos perceptions du passé.

Gardons-nous cependant de confiner la mémoire dans des récits individuels. Il existe en effet des conditions de réception, des cadres sociaux de la mémoire qui concernent sa dimension collective. La mémoire collective, étudiée notamment par le sociologue Maurice Halbwachs, se situe au cœur de l'identité des sociétés. Elle contribue à la consolidation du lien social en mettant en évidence dans l'espace public certains éléments particuliers du passé plutôt que d'autres. Son analyse mène à s'interroger sur certaines zones d'oubli, sur ce qui a justifié la mise en marge de pans entiers de l'histoire. Elle pose aussi la question du rapport entre la mémoire et le territoire, de la dimension universelle ou spécifique des contenus de cette mémoire collective.

Un autre aspect concerne la distance temporelle qui nous sépare des événements ramenés à notre mémoire. Il s'agit ainsi de distinguer la mémoire biographique que nous avons des événements les plus récents, ceux pour lesquels existent encore des témoins directs, voire leurs descendants immédiats, et la mémoire culturelle que nous avons des événements plus anciens, séparés de nous de plus d'un siècle, qui sont souvent des événements fondateurs ou des mythes d'origine. En ce qui concerne la mémoire biographique, c'est le rapport entre le témoin et le document qui est souvent interrogé, parfois dans des termes de complémentarité, parfois dans des termes de concurrence. Par ailleurs, la perspective de la disparition prochaine des témoins provoque une dramatisation de leur fonction, une intensification de leur présence dans l'espace public. C'est bien ce que nous vivons aujourd'hui par rapport à la Shoah. Là encore, le travail d'histoire permet de contextualiser les propos des témoins, de rappeler qu'ils n'ont pas tous été des victimes, que leurs actes n'ont pas tous été situés sur le même plan.

Qu'est-ce que l'histoire peut nous apprendre sur notre présent ? À partir de différentes informations sur ce qui s'est passé au cours d'époques antérieures, la question se pose de savoir ce qui se répète d'une période à l'autre et ce qui doit être considéré comme différent. Ce travail de comparaison est au cœur même de la pensée historique. Il nous fait comprendre que les faits ne se répètent qu'en partie, mais qu'ils se déroulent dans des contextes qui les ont rendus possibles, ce que l'analyse historique peut nous aider à mettre en évidence.

Le plus important, si l'on se réfère à une histoire critique et honnête, c'est de bien reconstruire *le présent du passé*, c'est-à-dire de savoir rendre compte des incertitudes et des errements de ce passé. L'histoire s'intéresse en effet à des êtres et à des acteurs qui avaient leur propre expérience du passé, leur propre horizon d'attente tourné vers un avenir fait de craintes et d'espoirs, leur propre univers mental. Il s'agit donc de tenter de faire surgir ces rapports au passé et à l'avenir, de les reconstruire, pour contextualiser les choix et les gestes de ceux qui ont fait l'histoire, en tenant compte de la marge de manœuvre dont ils disposaient réellement, mais sans oublier que, contrairement à nous, ils ne connaissaient pas la suite des événements.

Travail de mémoire, travail d'histoire. Il s'agit d'abord de partir de la connaissance des faits, d'avoir la curiosité du passé et de prendre le temps de cette curiosité. Sans elle, des actes absurdes pourraient se reproduire sans conscience, les mêmes questions pourraient se poser à des êtres et à des acteurs enfermés dans leur présent. Au contraire, en étant inscrite dans une perspective historique, la question des dilemmes pourrait alors être abordée de manière plus ouverte, ou au moins plus lucide. Un temps de réflexion serait ainsi rendu possible en amont de l'action sociale.

Le travail de mémoire permet notamment la réminiscence de faits qui ont été oubliés, parfois occultés. Quant à l'histoire, elle sert à reconstruire, dans un récit synthétique, mais non moins centré sur des problèmes et des hypothèses, des aspects du passé qui puissent donner à voir sa complexité et ses grandes lignes de force. Ce passé est si riche que l'éventail des questions que l'on peut lui poser est immense, sans cesse renouvelé. Ce qui permet d'aiguiser notre regard critique sur nos actions d'aujourd'hui.

Indications bibliographique

- Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou le métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1993 (1949) ;
- Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994 (1925) ;
- Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997 (1950) ;
- Reinhart Koselleck, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'ÉHÉSS, 1990 ; Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil (points-Histoire), 1996 ;
- Antoine Prost, « Comment l'histoire fait-elle l'historien ? », *Vingtième Siècle*, n°65, Paris, Presses de Science Po, janvier-mars 2000, pp. 3-12.

La fin de la guerre froide et la nouvelle perception de l'histoire

En 1989, un film commandité par les autorités suisses pour célébrer le 50^e anniversaire de la *Mob* (la mobilisation, dès le début de la guerre, d'un grand nombre de soldats suisses) se concluait par le commentaire suivant : « *La question tendant à savoir comment la Suisse parvint à se tenir en dehors de la Deuxième Guerre mondiale ne peut raisonnablement être élucidée complètement. Nombre de facteurs différents, entre autres la défense nationale armée, y ont contribué. Le sauvetage de la Suisse demeure, en dernière analyse, un miracle* ».

Mais cette année 1989 allait aussi être marquée par la chute du Mur de Berlin, et bientôt la fin de la guerre froide. Ces événements ont eu pour conséquence indirecte que la Suisse soit à nouveau l'objet d'accusations quant à l'attitude de ses autorités et de ses élites financières à l'époque du national-socialisme. Dès lors, la perception de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale qui avait prévalu jusque-là - le récit mythique d'une Suisse courageuse et unie qui aurait été protégée, envers et contre tout, par sa valeureuse armée - allait être sérieusement remise en question.

L'attitude de la Suisse à l'époque du national-socialisme a ainsi été vivement discutée et critiquée autour de trois problèmes en particulier :

- les fonds en déshérence, c'est-à-dire des sommes d'argent mises à l'abri dans des banques suisses par des victimes du national-socialisme et qui n'ont pas été restituées aux survivants ou aux descendants des disparus ;
- les transactions sur l'or qui ont mené la Banque nationale suisse à recycler une partie de l'or allemand alors qu'il provenait de vols et de spoliations ;

- la politique d'accueil ou de refoulement à l'égard des réfugiés et de toutes les victimes du national-socialisme qui ont cherché à s'abriter en Suisse.

Face à ces réalités, les autorités suisses ont dû réagir. Le Conseil fédéral a tout d'abord exprimé des excuses officielles, en 1995, notamment parce que les autorités suisses avaient demandé elles-mêmes, en 1938, que soit apposé un tampon « J » dans les passeports des juifs allemands. En outre, une décision exceptionnelle a été prise par les Chambres fédérales qui ont mandaté une Commission indépendante d'historiens pour qu'ils fouillent les archives, en particulier des archives privées qui n'avaient jamais été ouvertes aux chercheurs, et établissent un rapport.

La Commission indépendante d'experts Suisse-Seconde Guerre mondiale, ladite Commission Bergier, a ainsi été constituée en décembre 1996. Son mandat portait surtout sur la question des avoirs ayant abouti en Suisse après l'avènement du national-socialisme.

Cette Commission d'historiens a disposé de moyens financiers exceptionnels pour pouvoir effectuer ses recherches. Elle a eu accès de manière tout aussi exceptionnelle à de très nombreux documents privés.

Le rapport final de la Commission Bergier, publié en mars 2002, après cinq années de travail, sous le titre *La Suisse, le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale*, est une synthèse qui tient compte de toutes les études réalisées (elles-mêmes publiées dans de nombreux volumes représentant des milliers de pages).

Les résultats de ces travaux sont présentés dans la première partie de l'exposition *Histoire et mémoire*, au Musée national suisse – Château de Prangins.

L'ère du témoin

La figure centrale de la manifestation de la mémoire est le témoin. Il occupe une place importante depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, particulièrement depuis le procès Eichmann du début des années 1960. Le projet de la Fondation Spielberg, *Survivors of the Shoah Visual History*, qui vise à récolter les récits filmés de tous les témoins de la Shoah encore vivants, est à ce titre particulièrement représentatif. En Suisse, l'association *Archimob* a récolté 555 témoignages filmés de personnes racontant leurs souvenirs de la période de la guerre.

En relation avec l'histoire et la mémoire de la Shoah, l'historienne Annette Wieviorka a mis en évidence cette « ère du témoin » que nous vivons actuellement. Le procès Eichmann avait déjà marqué l'avènement du témoin en plaçant son récit au cœur du procès, alors que le procès de Nuremberg, vingt ans plus tôt, s'était principalement appuyé sur les documents écrits. Il faisait ainsi appel « à l'émotion opposée au caractère supposé 'froid' de l'histoire écrite à partir des archives ». Le témoin ne devait pas y administrer une preuve de la culpabilité de l'accusé, mais faire un récit répondant à deux finalités : « *conter sa propre survie, mais surtout, évoquer [les] morts et comment ils ont été assassinés* ».

La fonction de transmission de la mémoire par le témoin, porteur d'une expérience, a encore été amplifiée par le rôle des médias dont la résonance dépasse celle des travaux publiés par les historiens. C'est ainsi que le témoin a fait une entrée fracassante dans la transmission de l'histoire, mais aussi dans l'affirmation du « devoir de mémoire ».

Face à la disparition annoncée des témoins de la Shoah, grâce aussi aux progrès des

techniques d'enregistrement (audio puis audiovisuel) et dans un contexte de développement de l'histoire orale, la collecte systématique des témoignages s'est beaucoup développée. Ainsi, pour l'historien Pierre Nora, cette « *mémoire enregistrée* » traduit « *le sentiment d'un évanouissement rapide et définitif [qui] se combine avec l'inquiétude de l'exacte signification du présent et l'incertitude de l'avenir pour donner au plus modeste des vestiges, au plus humble des témoignages la dignité virtuelle du mémorable* ».

L'épanouissement actuel de l'histoire orale génère une tension entre, d'une part, le crédit accordé aux témoins en raison de leur expérience du passé et, d'autre part, la discipline historique qui ne sait comment se situer face à ces autres discours sur le passé. Cette tension a suscité des débats virulents à propos du rôle joué par la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale.

Il a été reproché à la Commission Bergier, et à tout discours critique sur cette époque, de ne pas tenir suffisamment compte du vécu de la population suisse pendant la période de la guerre. Selon ce point de vue, seuls les témoignages des contemporains permettraient donc de nuancer les propos des experts, de retrouver une certaine « objectivité » autour de la question.

Pourtant, les témoins ne livrent pas de réalité univoque. Ils révèlent au contraire une multitude de points de vue différents. Leurs propos convergent, ou divergent, s'alimentent entre eux. On peut tenter de les faire coïncider, mais on ne peut pas les utiliser pour réécrire ou pour contredire l'histoire. Mieux vaut les placer dans une perspective historique permettant de rendre compte de la complexité des faits humains.

L'histoire progresse quand les sources sont accessibles

L'un des critères permettant d'évaluer le caractère démocratique d'une société concerne la manière dont elle conserve et rend accessibles les archives qu'elle a produites. Tout régime autoritaire cherche en effet à contrôler son image dans l'avenir en effaçant les traces de son présent et celles de son passé. En principe, la destruction, la confiscation ou la mise à l'écart des archives ne sont jamais des mesures favorables à la démocratie. Et la question se pose également de savoir si les documents qui sont rendus publics le sont pour tous les chercheurs ou seulement pour certains d'entre eux, soigneusement choisis par le pouvoir politique.

Lorsque les autorités fédérales ont décidé de constituer la Commission indépendante d'experts Suisse-Deuxième Guerre mondiale - ladite Commission Bergier -, en 1996, elles l'ont mandatée pour enquêter sur le sort des avoirs ayant abouti en Suisse à la suite de l'avènement du régime national-socialiste. Pour ce faire, elles ont alors pris deux décisions essentielles :

- tous les documents privés susceptibles d'être utiles à l'enquête devaient être mis à disposition de la Commission et rien ne devait être fait pour l'empêcher d'y avoir accès ;
- un budget exceptionnel, qui s'est élevé finalement à 22 millions de francs suisses sur cinq ans, a été dégagé pour payer le travail des historiens qui ont enquêté.

La mise à disposition de sources et le financement des recherches historiques sont deux conditions essentielles pour permettre de faire vraiment progresser la connaissance de l'histoire. Précisons toutefois que dans le cas de la Commission Bergier, il s'est agi d'une situation tout à fait exceptionnelle et que les sources privées qui ont été rendues accessibles ne l'ont été que pour des historiens désignés

par l'autorité. Normalement, les archives qui sont rendues publiques doivent l'être pour tous les historiens, et la recherche financée par les canaux habituels (les universités, le Fonds national de la recherche scientifique, etc.).

L'un des intérêts majeurs des travaux de la Commission Bergier consiste justement dans le fait qu'elle ait eu accès, de manière exceptionnelle, à ces documents privés et qu'elle ait ainsi pu affiner la perception de la réalité des relations de l'économie suisse avec celle du national-socialisme.

Cette ouverture exceptionnelle de sources privées à une équipe de chercheurs a donc fait avancer la connaissance de l'histoire. Malheureusement, il faut aussi constater, et regretter, que ni ces documents, ni même les photocopies effectuées dans le cadre de ces recherches, n'ont été versés dans des fonds d'archives publiques pour être mis à la disposition des historiens d'aujourd'hui et de demain. Ceux qui détenaient tous ces documents, banques ou entreprises privées, les ont récupérés et ne sont plus tenus de les préserver, même s'ils ont déclaré en principe vouloir conserver les plus importants pendant trente ans.

Le travail et les affirmations des historiens, fondés sur des sources historiques, doivent pouvoir être soumis à la critique de leurs collègues. En outre, les questions que se posent les historiens quant à une période historique donnée ne cessent d'évoluer avec le temps.

L'exemple des travaux de la Commission Bergier nous montre donc tout l'intérêt scientifique, et citoyen, d'une ouverture des archives. La transparence est en effet un facteur favorable à la démocratie. En même temps, cette ouverture s'est vue imposer des limites puisque ces documents qui ont été mis à la disposition d'un groupe d'historiens ne le seront plus à l'avenir.

L'histoire orale

L'histoire orale, comme son nom l'indique, se base sur la production et le traitement de documents oraux. Elle répond au souci d'élargir la connaissance du passé à tous les aspects de la vie des individus, en s'ouvrant aux questions chaudes et aux aspects sensibles, en donnant voix à ceux qui ne laissent généralement pas de traces écrites. Parce qu'elle sort de l'oubli les expériences vécues des « petites-gens », des dominés, l'histoire orale invite à les accueillir dans une historiographie qui, depuis le XIX^e siècle, s'est construite pour l'essentiel à partir de traces écrites issues principalement des élites.

Mais l'histoire orale, pour combler des lacunes documentaires ou mettre des sources écrites en perspective, peut aussi recueillir les témoignages de personnalités importantes. Si elle ne se contente pas de créer des sources, mais se prolonge par un travail critique, elle permet de construire une représentation réaliste du passé située quelque part entre les faits historiques bruts et la subjectivité de leurs divers acteurs, entre les documents écrits et l'expérience vécue.

Pour l'historien Alessandro Portelli, travailler sur des sources orales fait considérer ensemble trois *faits* distincts :

- un fait du passé, l'événement historique ; un fait du présent, le récit qui en est fait par la personne interrogée ; un fait de relation et de durée, soit le rapport qui existe et qui a existé entre les deux premiers faits.

Et le travail de l'historien oral comprend :

- la mise en perspective historique proprement dite (la reconstruction du passé) ;
- l'anthropologie culturelle, la psychologie individuelle, la critique textuelle (analyse et interprétation du récit) ;

- l'application de la seconde à la première.

L'histoire orale est ainsi une histoire des événements, une histoire de la mémoire et une révision des événements à travers le prisme de la mémoire.

La mémoire est une reconstruction rétroactive, subjective et sélective, avec ses oublis, ses erreurs et ses déformations. Le témoignage est constitué volontairement, *a posteriori* : les souvenirs évoqués sont sélectionnés, influencés et transformés en fonction des événements ultérieurs et du contexte d'élaboration de l'entretien. Les conditions de vie du témoin, les débats en cours sur l'époque évoquée, l'interaction entre le témoin et celui qui l'interroge, souvent bien plus jeune, sont autant d'éléments qui influencent le discours sur le passé. D'où l'importance d'appliquer aux témoignages oraux les méthodes traditionnelles de la critique de sources. Comme tout document d'histoire, la source orale doit être soumise à une solide analyse interne et externe, mise en relation avec d'autres documents ; etc. En effet, les témoins ne peuvent pas nous dire comment les choses se sont réellement passées.

L'histoire orale est à la fois une méthode de création de sources, des sources qui complètent très utilement les informations disponibles, et une méthode d'analyse de ces sources. Il s'agit par conséquent d'interpréter les archives orales, de croiser les témoignages entre eux, mais aussi avec d'autres documents.

Le témoignage ne dit pas l'histoire. Chaque témoignage ne constitue qu'une vision ou une représentation du passé. Et c'est face à cette mémoire constituée que commence le travail de l'histoire. Un tel travail sera par exemple rendu possible lorsque l'association *Archimob* aura trouvé une institution publique appropriée pour la conservation et la mise à disposition des archives orales qu'elle a produites.

La Commission Bergier expose les résultats de ses travaux

Conformément au mandat qu'elle a reçu fin 1996, la Commission indépendante d'experts Suisse - Seconde Guerre mondiale, ladite Commission Bergier, a travaillé sur des questions comme les transactions portant sur l'or et les devises en relation avec la banque nationale ou les banques privées ; les avoirs, assurances ou biens culturels placés en Suisse ; les relations entretenues par les entreprises suisses avec l'économie allemande ; ainsi que la politique à l'égard des réfugiés, en particulier des ressortissants juifs ou des gens du voyage. Pour ce faire, précise l'avant-propos du rapport, « *ni le secret bancaire, ni les restrictions légales d'accès aux archives n'ont pu faire obstacles aux recherches de la Commission. Il fut en outre interdit à toutes les entreprises de procéder à l'élimination d'archives susceptibles de servir à ces recherches* ». Par contre, les chercheurs concernés ont été soumis au secret de fonction.

L'Exposition *Le rapport Bergier* présente les principaux résultats de ces recherches. Elle affiche des extraits significatifs du rapport sur toute une série de thèmes.

Certains de ces extraits donnent une très mauvaise image de la Suisse de l'époque, de ses autorités et de son économie :

« *Parce qu'il jouissait d'une marge de manœuvre inhabituelle pendant la guerre en raison des pleins pouvoirs, le Conseil fédéral porte une responsabilité centrale. Il n'a pas utilisé ces pouvoirs pour venir en aide aux réfugiés mais pour mettre en place une pratique restrictive* » (page 120 du rapport).

« *En été 1940, la diplomatie et l'administration militaires suisses s'employèrent à faire en sorte que l'industrie consacre tous ses moyens à l'exportation de matériel de guerre vers l'Allemagne* » (page 200 du rapport).

D'autres extraits montrent en revanche que la Commission n'a pas avalisé toutes les accusations dont la Suisse et ses autorités avaient parfois fait l'objet :

« *La plus frappante de ces légendes évoque l'éventualité de convois de déportés traversant la Suisse vers les camps de la mort [...]. Or, nous pouvons affirmer avec certitude que tel n'a pu être le cas* » (page 213 du rapport).

« *Ni les livraisons d'armes, ni les facilités financières offertes aux Allemands pour acquérir des biens stratégiques n'ont eu un effet avéré sur la durée de la guerre* » (page 496 du rapport).

L'Exposition illustre ainsi, par quelques exemples, le comportement de certains acteurs qui y sont mentionnés. Elle soulève la question de leur marge de manœuvre en introduisant des comparaisons. Elle propose par ailleurs quelques copies de documents d'époque, des extraits de films ou des propos de témoins. Après une partie introductive, son parcours permet aux visiteurs de s'informer sur les différentes questions étudiées par la Commission Bergier. Par ailleurs, toutes les publications issues de ces recherches, dont le rapport Bergier lui-même n'est qu'une synthèse, sont également présentées.

Par sa mise en scène, l'Exposition évoque à la fois les conditions de la recherche - une salle d'archives - et les drames de l'époque de la Seconde Guerre mondiale - un passage de frontière. Elle concerne à la fois des itinéraires personnels, parfois tragiques, et des questions matérielles, relatives à des avoirs ou à des biens.

Elle se veut, bien sûr, une incitation à lire les travaux des historiens et à s'interroger sur l'histoire et la mémoire de cette période sombre de l'histoire suisse.

L'association *Archimob* présente « *L'Histoire c'est moi* »

L'association *Archimob* (Archives de la mobilisation) a été constituée en 1998, à l'initiative du cinéaste Frédéric Gonseth, dans le but de collecter et d'archiver les témoignages de personnes ayant vécu la période de la Seconde Guerre mondiale en Suisse. La génération concernée a été invitée à apporter son témoignage. Entre 1999 et 2001, une quarantaine d'historiens et de cinéastes indépendants de toute la Suisse ont filmé 555 interviews de témoins de provenance sociale et de sensibilité politique très diverses. Les récits ainsi assemblés constituent une « mémoire collective » et sont une occasion d'aborder la spécificité des témoignages singuliers et leur contribution à l'écriture de l'histoire.

S'inscrivant dans le sillage de l'histoire orale, cette démarche de l'association *Archimob* a cherché à élargir et enrichir la connaissance historique sur la Seconde Guerre mondiale en Suisse en donnant voix aux témoins et acteurs de l'époque.

Le projet de l'association *Archimob* de réaliser une exposition à partir des témoignages récoltés répond à plusieurs impératifs. Il s'agit d'une part de faire connaître le travail effectué, de le rendre visible et accessible à un large public ; et d'autre part d'instaurer un dialogue entre générations en sensibilisant le public aux diverses réalités de l'époque de la guerre.

Les concepteurs de l'exposition ont été confrontés à l'ampleur des souvenirs récoltés (plus de 1000 heures d'interview). Voyager dans la mémoire et y faire des découvertes implique un certain nombre de détours, de surprises et de frustrations, situation que la scénographie de l'exposition cherche à reconstituer à travers un fonctionnement interactif.

Les récits que l'on voit dans l'exposition représentent environ 1% de l'ensemble des témoignages récoltés. Les concepteurs de l'exposition n'ont toutefois pas prédéfini

un discours, mais cherché à restituer les grandes tendances et les différents points de vue exprimés par les 555 témoignages. Aussi l'absence de certains thèmes est-elle significative de l'apport du témoignage oral à l'histoire. Le témoin en dit bien plus sur les questions qui touchent à la vie quotidienne (l'alimentation, le travail, la sexualité), que sur les grands problèmes économiques (comme les transactions bancaires), politiques (comme la neutralité) ou militaires. D'autre part, les souvenirs ne correspondent pas toujours à la réalité. Prenons l'exemple d'une femme qui raconte avoir préparé sa valise, au printemps 1940, pour aller se réfugier avec sa famille dans le réduit national. Nous savons aujourd'hui que la population civile n'aurait pas été admise au sein du réduit, et surtout, que le réduit n'existait pas encore au printemps 1940. Mais le fait d'avoir cru pouvoir s'y réfugier fait incontestablement partie des réalités dont une entreprise mémorielle cherche à conserver la trace. Il ne s'agit pas là de raconter l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, mais plutôt de restituer la mémoire qu'en ont les témoins à la fin du XX^e siècle.

L'exposition ne prétend pas présenter un travail de nature scientifique. D'ailleurs, les souvenirs des témoins ne constituent pas une vision univoque du passé. C'est bien là le sens du titre de l'exposition : *L'Histoire c'est moi. 555 versions de l'histoire suisse 1939-1945*. Avec le sous-titre, on comprend que l'Histoire, ce n'est jamais moi tout seul, ce n'est pas un témoignage isolé qui se suffirait à lui-même, qui pourrait dire comment les choses se sont réellement passées. Ce n'est pas non plus juxtaposer 555 témoignages - qui constitueraient ensemble l'Histoire. *L'Histoire c'est moi* c'est une manière de dire que quels que soient les faits établis par les historiens, il y a aussi la manière dont nous les percevons, dont nous les vivons, dont nous nous les représentons.

Visite de l'Exposition
Histoire et mémoire : la
Suisse pendant la
Seconde Guerre
mondiale

Une proposition
pédagogique

Descriptif de la visite proposée

L'Exposition *Histoire et mémoire : la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale* comprend deux expositions en une. À chacune d'entre elles correspond l'une des deux premières étapes du parcours pédagogique proposé.

1^{ère} ou 2^{ème} étape : *Le rapport Bergier*

Les textes et documents de cette première, ou seconde, Exposition dans l'Exposition reflètent le contenu du rapport final de la Commission indépendante d'experts Suisse - Deuxième Guerre mondiale, ladite Commission Bergier. Ils présentent les principales conclusions de ce rapport et les différents problèmes qu'il a étudiés.

Nous proposons que les élèves se plongent dans ces documents, surtout les extraits cités du rapport Bergier, après avoir été dûment informés du caractère exceptionnel de la mise sur pied de cette Commission, des moyens financiers qui lui ont été alloués et de l'accès à des sources et archives privées qui lui a été concédé. Dès lors une question pourra être posée aux élèves : qu'est-ce qui a motivé de telles décisions exceptionnelles ? Où était le problème ? Quelles étaient les questions soulevées par l'attitude de la Suisse, de ses autorités et de ses acteurs économiques, à l'époque du régime national-socialiste ?

Cette question pourra ainsi constituer le fil conducteur du parcours des élèves, ceux-ci se trouvant en situation d'enquête et de questionnement personnel. Chaque élève sera amené à examiner en particulier l'une des questions soulevées de manière à pouvoir en parler lors de la troisième partie.

2^{ème} ou 1^{ère} étape : *L'Histoire c'est moi. 555 versions de l'histoire suisse 1939-1945*

Cette seconde, ou première, Exposition dans l'Exposition propose aux visiteurs un choix de 64 séquences filmées, construites thématiquement. Ces séquences durent chacune 6 à 8 minutes et sont constituées de courts extraits choisis des 555 témoignages qui ont été enregistrés dans le cadre de l'enquête *Archimob*.

Dans une autre salle, il sera également possible de visionner plus d'une vingtaine de films documentaires qui durent 15 minutes chacun et ont été réalisés sur des thèmes donnés à partir du matériel créé par *Archimob* et d'autres sources filmées.

Nous proposons que pour cette partie, les élèves se concentrent sur l'un des trois modules à choix que nous suggérons. Chaque module consiste en un visionnement consécutif de 3 des 64 séquences de l'Exposition. Dans les trois cas, la dernière séquence est la même : intitulée *L'Histoire et moi*, elle porte sur la manière dont des témoins de l'époque perçoivent ce que disent les historiens sur la période de la Seconde Guerre mondiale.

3^{ème} étape : *La distinction et l'interaction entre l'histoire et la mémoire*

Nous proposons qu'une troisième étape de la visite, animée par la médiatrice ou par l'enseignant, donne l'occasion aux élèves de rendre compte de leurs constats sur ce qu'ils ont vu dans les deux parties de l'Exposition. Et de mettre leurs observations en perspective par rapport à ce qui différencie, et rend peut-être complémentaires, les documents et les témoignages, l'histoire construite à partir de sources écrites et l'histoire orale, l'histoire et la mémoire.

Cette dernière partie se déroulera dans une salle annexe. Il serait donc utile que les élèves aient pris quelques notes au cours de leur visite.

Consignes pour chacune des trois étapes de la visite

(à l'attention des élèves)

1^{ère} ou 2^{ème} étape : *Le rapport Bergier*

Dans cette première partie de l'Exposition, vous allez découvrir des documents historiques et le contenu du rapport final de la Commission indépendante d'experts Suisse - Deuxième Guerre mondiale, ladite Commission Bergier. Vous prendrez connaissance des principales conclusions de ce rapport et des différents problèmes qu'il a étudiés.

Cette Commission Bergier a eu un caractère exceptionnel, non seulement à cause des moyens financiers qui lui ont été alloués pour effectuer ses recherches, mais aussi parce qu'un accès à des sources et des archives privées, que les historiens n'avaient jamais pu consulter, lui a été concédé.

Vous allez donc parcourir les différents documents et commentaires présentés dans cette partie en vous posant les questions suivantes : qu'est-ce qui a motivé de telles décisions exceptionnelles ? Où était le problème ? Quelles étaient les questions soulevées par l'attitude de la Suisse, de ses autorités et de ses acteurs économiques, à l'époque du régime national-socialiste ?

Concentrez-vous sur la première partie de l'Exposition (la salle principale et le bas de l'escalier) et sur les extraits du rapport Bergier qui sont cités en français. Faites attention aux titres utilisés.

Prenez quelques notes. Et dressez un rapide bilan écrit des résultats de votre enquête. Concentrez-vous chacun sur l'une des questions soulevées et préparez-vous à la présenter brièvement lors de la troisième partie de la visite.

2^{ème} ou 1^{ère} étape : *L'Histoire c'est moi. 555 versions de l'histoire suisse 1939-1945*

Cette seconde partie de l'Exposition vous donnera l'occasion de voir trois séquences filmées de 6 à 8 minutes. Vous verrez, sur trois thèmes différents, de courts extraits de témoignages qui ont été enregistrés. Toutes les personnes qui s'expriment ont vécu en Suisse l'époque de la Seconde Guerre mondiale.

Soyez particulièrement attentifs à la dernière séquence : intitulée *L'Histoire et moi*, elle porte sur la manière dont des témoins perçoivent ce que disent les historiens sur la période de la Seconde Guerre mondiale.

Prenez quelques notes sur ce que vous apprennent ces films : de quoi ces témoins parlent-ils ? Sont-ils tous d'accord ? Qu'est-ce qu'ils expriment de plus important ? Qu'est-ce qui vous impressionne le plus dans ce qu'ils disent ?

3^{ème} étape : *La distinction et l'interaction entre l'histoire et la mémoire*

Au cours d'une troisième étape de la visite, animée par une médiatrice ou par votre enseignant, vous allez pouvoir échanger entre vous sur ce que vous avez constaté dans les deux parties de l'Exposition.

Cet échange et cette discussion vous permettront de réfléchir à ce qui différencie, et rend peut-être complémentaires, les documents et les témoignages, l'histoire construite à partir de sources écrites et l'histoire orale, l'histoire et la mémoire.

L'Exposition sur *Le rapport Bergier*

L'Exposition sur *Le rapport Bergier* se présente comme un parcours qui fait successivement découvrir les aspects suivants :

- les photos et les thèmes sans images de cette époque ;
- les regards mythiques sur la Suisse pendant et juste après la guerre froide ;
- l'aspect matériel d'une salle d'archives ;
- la constitution de la Commission Bergier ;
- les drames humains de la guerre ;
- le passage de la frontière ;
- le rôle des entreprises ;
- les aspects économiques ;
- les avoirs en déshérence ;
- des témoignages sonores.

L'Exposition a pour but principal de faire connaître le contenu du rapport Bergier. C'est pourquoi de nombreux extraits de ce rapport sont reproduits en français et en allemand. Les citations sont regroupées thématiquement, sous des titres particuliers. Les pages du rapport où se trouvent les extraits cités sont toujours mentionnées.

D'autres documents comme des pièces d'archives, des extraits de presse ou des témoignages sont également présentés dans leur langue d'origine. Les textes qui ne sont pas directement issus des travaux de la Commission Bergier n'ont pas été traduits.

En principe, les documents qui se trouvent dans la première salle et ceux qui se trouvent au bas du premier escalier (sous-sol intermédiaire) devraient être suffisants pour que les élèves répondent aux questions qui leur sont posées et se fassent une première idée des résultats des travaux de la Commission Bergier. Nous proposons donc de limiter la visite des élèves à ces deux niveaux.

Les derniers panneaux au sous-sol (troisième niveau) évoquent notamment quelques autres problèmes particuliers que la Commission Bergier a étudiés, comme par exemple les assurances et les objets d'art spoliés.

Dans un coin, un panneau fait allusion au cas de Joseph Spring (dont il est question dans les pages 29 et 30 de ce dossier pédagogique).

Il est aussi possible de visionner les 22 films documentaires réalisés à partir des témoignages d'*Archimob*.

Description des trois modules proposés

Module 1

Les mobilisés et l'arrière

Les séquences proposées dans ce module montrent quelques réalités auxquelles les hommes et les femmes ont dû faire face durant la période de la guerre. Même si la Suisse n'a pas été directement touchée par la guerre, ces hommes et ces femmes ont eu leurs peurs, leurs souffrances et leurs batailles. Lorsque l'histoire cherche à connaître et à comprendre ce passé, elle ne prend pas en compte toutes ces réalités, mais s'intéresse avant tout aux mécanismes et aux stratégies politiques et économiques. Au moment des controverses des années 1990, de nombreux acteurs de l'époque de la guerre se sont sentis blessés par l'absence d'écoute et de prise en compte de leurs vécus. Mais cela n'implique de loin pas toujours un refus de relecture et de remise en question du passé.

1. Quelles armes contre Hitler?, N° 34 ; 3-1-2

En 1940, la Suisse fait face à la menace d'une invasion de l'armée allemande, la plus moderne et la plus puissante de l'époque. D'anciens mobilisés racontent la faible capacité de défense de l'armée suisse au début de la guerre. Ils décrivent le manque, la désuétude et l'inefficacité des équipements en général, et de certaines armes en particulier. Même si les mobilisés semblent avoir eu conscience de l'insuffisance de leurs moyens en cas d'invasion allemande, cette séquence montre qu'ils plaçaient leur confiance dans leurs autorités et dans la volonté de défense de chacun.

2. À la place des hommes, N° 57 ; 4-3-1

Tandis que les hommes sont mobilisés, les femmes restent seules à l'arrière. Leurs tâches se multiplient : elles doivent non seulement trouver le moyen, en ces temps difficiles, de nourrir leur famille, mais elles sont également appelées à remplacer les hommes absents au travail. Des femmes racontent « leur guerre », la dureté de leur travail quotidien, leur fatigue, mais aussi leur fierté. Cette séquence exprime le regret face à un manque de reconnaissance des sacrifices et de la contribution des femmes à l'effort de guerre.

3. L'Histoire et moi, N° 17 ; 2-1-1

Durant les années 1990, le rôle de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale a fait l'objet d'un vaste débat. Dans cette séquence, des témoins expliquent comment ils ont perçu cette remise en question de leur passé. Certains s'offusquent du manque de prise en compte, par les historiens, des réalités de l'époque et des sentiments des gens qui l'ont vécue. Il est difficile d'avoir une vision d'ensemble lorsqu'on est pris dans le tourbillon de la guerre. D'autres, moins nombreux, reconnaissent l'importance de s'interroger sur le passé, de se distancier d'une vision héroïque de la Suisse, même si la vérité est parfois désagréable.

Description des trois modules proposés

Module 2

Les réfugiés juifs

Les séquences proposées dans ce module portent sur la question des réfugiés juifs en Suisse. Elles soulignent la dureté de la politique d'asile telle qu'appliquée par les autorités fédérales. Pourtant, celles-ci étaient parfaitement au courant de l'élimination systématique des juifs. Ces séquences montrent également que la population ne disposait pas de preuves tangibles, d'autant plus que les autorités fédérales gardaient le silence. Mais nombreux sont ceux dont les récits témoignent d'un soupçon, voire d'une conscience précise du sort réservé aux juifs par les nazis. L'actuelle relecture du passé doit certes tenir compte du contexte de l'époque, de la situation difficile de la Suisse dans le théâtre de la guerre et des actions individuelles pour venir en aide aux réfugiés. Mais cela n'enlève pas la nécessité de souligner la démission des autorités fédérales face à l'une des plus grandes tragédies de l'humanité, ainsi que la coresponsabilité de ceux dont les voix sont restées silencieuses. En soulignant les erreurs du passé, plutôt qu'en les refoulant, on peut espérer en comprendre et en tirer des leçons.

1. Un visa pour la Suisse, N° 13 ; 1-4-1

Déjà avant le début de la guerre, les juifs étrangers obtiennent difficilement et rarement un visa les autorisant à entrer en Suisse, que ce soit pour y séjourner ou simplement pour y transiter. Dans cette séquence, des témoins racontent leurs expériences de la politique restrictive à l'égard des réfugiés. Certains juifs parviennent à venir en Suisse, grâce à de bonnes relations ou à un coup de chance. D'autres se voient refuser l'entrée en Suisse: les attendent la déportation et la mort. Un ancien garde-frontière se souvient d'une mère désespérée à laquelle on a refusé le passage de la frontière et qui, pour sauver son petit enfant, l'a poussé dans les bras de deux femmes qui assistaient à la scène depuis le côté suisse.

2. La Shoah, N° 11 ; 1-3-3

Dès juin 1942, le Conseil fédéral dispose d'indications sur l'élimination systématique des juifs par le régime hitlérien. La population suisse était-elle au courant des camps de concentration et d'extermination? Si le peuple suisse semble, dans l'ensemble, avoir été peu ou pas informé, des témoins expriment, dans cette séquence, les soupçons ou les informations qu'ils avaient sur le sort réservé aux juifs par les nazis. Mais ils soulignent aussi le manque de preuves et surtout le grand silence des autorités fédérales, en qui la population plaçait alors toute sa confiance. La politique à l'égard des réfugiés juifs est plus que restrictive. La frontière suisse leur est totalement fermée.

3. L'Histoire et moi, N° 17 ; 2-1-1

Durant les années 1990, le rôle de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale a fait l'objet d'un vaste débat. Dans cette séquence, des témoins expliquent comment ils ont perçu cette remise en question de leur passé. Certains s'offusquent du manque de prise en compte, par les historiens, des réalités de l'époque et des sentiments des gens qui l'ont vécue. Il est difficile d'avoir une vision d'ensemble lorsqu'on est pris dans le tourbillon de la guerre. D'autres, moins nombreux, reconnaissent l'importance de s'interroger sur le passé, de se distancier d'une vision héroïque de la Suisse, même si la vérité est parfois désagréable.

Description des trois modules proposés

Module 3

Les fascismes : entre la fascination et les faits

Même si la fascination pour les fascismes décline au fur et à mesure de la guerre, la population suisse ne prend conscience qu'à la fin des hostilités de l'ampleur du désastre et de l'inhumanité profonde des fascismes en général, du national-socialisme en particulier. « Plus jamais ça » disait-on au sortir de la guerre. Or, les conflits et les atrocités dont nous avons été les témoins depuis 1945, l'émergence aussi de nouvelles droites extrêmes, montrent que nous n'avons pas su tirer les leçons du passé. C'est pourquoi il paraît si important de poursuivre l'examen de conscience à propos du rôle de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale. Même si les anciennes plaies ne doivent pas rester béantes, dit un témoin, on ne devrait pas oublier qu'elles existent. La vérité est souvent désagréable. Mais c'est dans la compréhension des mécanismes de l'inhumanité que réside l'espoir d'un avenir où les individus agiraient dans une conscience morale et humaine de leurs actes. Nous avons tous une responsabilité individuelle dans la réalisation de notre présent et de notre futur.

1. Le fascisme fascine, N° 27 ; 2-3-3

Mussolini prend le pouvoir en Italie en 1922 ; Hitler en Allemagne en 1933. La Suisse est inondée de propagande fasciste, avec par exemple le magazine illustré national-socialiste *Signal* dont les photos d'armement et de défilés exercent une fascination sur les jeunes. Dans une Europe marquée par la crise économique et l'instabilité politique, les fascismes fascinent par leurs discours clairs, leur organisation ordonnée, les amples rassemblements et l'enthousiasme suscité par la promesse d'un avenir meilleur. Un témoin avait placardé la photo d'Hitler, son idole, à l'intérieur de son pupitre. Certains étaient partagés entre admiration et peur face à l'embrigadement des foules et l'affirmation de la force militaire.

2. L'horreur sous les yeux, N° 36 ; 3-1-4

La guerre terminée, la population suisse a pris conscience de l'ampleur du désastre et de l'inhumanité de la guerre. Les vaincus, surtout, mais aussi les vainqueurs, ont mené une guerre totale et inhumaine. Des Suisses ont d'abord été frappés par la destruction totale de l'Allemagne, dont ils avaient admiré la modernité. Ils ont pris conscience des horreurs de la guerre et des destructions tant humaines que matérielles. L'extermination des juifs, des Tziganes, des handicapés mentaux, des homosexuels et de tous ceux ne correspondant pas aux normes établies par le national-socialisme, s'ajoute au bilan atroce de ces années de guerre. Mais tous les Suisses n'en ont pas pris toute la mesure.

3. L'Histoire et moi, N° 17 ; 2-1-1

Durant les années 1990, le rôle de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale a fait l'objet d'un vaste débat. Dans cette séquence, des témoins expliquent comment ils ont perçu cette remise en question de leur passé. Certains s'offusquent du manque de prise en compte, par les historiens, des réalités de l'époque et des sentiments des gens qui l'ont vécue. Il est difficile d'avoir une vision d'ensemble lorsqu'on est pris dans le tourbillon de la guerre. D'autres, moins nombreux, reconnaissent l'importance de s'interroger sur le passé, de se distancier d'une vision héroïque de la Suisse, même si la vérité est parfois désagréable.

Texte de la séquence *L'Histoire et moi*

2 Conflits

2-1 Points chauds

2-1-1 *L'Histoire et moi*

Le rôle de la Suisse pendant la Deuxième Guerre a fait l'objet d'un vaste débat. L'image d'une Suisse « à part » a été battue en brèche.

Ernst Sachs (1918. Mobilisé dans les troupes de couverture-frontière. Employé de banque)

Aujourd'hui, on estime que la génération ayant vécu la guerre a failli à sa tâche, ce qui est malheureux. L'avons-nous vraiment mérité?

Elsi Ankli-Staub (1916. Durant la guerre, mobilisée pour le Service complémentaire féminin et le Commissariat à l'internement et à l'hospitalisation. Employée à l'Office fédéral pour la Santé)

Ils n'ont pas tenu compte des sentiments des gens. Ils voient les choses avec des yeux d'aujourd'hui. Les faits sont là : c'est inhumain de mettre un tampon « J » dans un passeport et de renvoyer les Juifs. Mais il ne faut pas en rester là.

Georg Speidel (1922. Mobilisé, caporal puis lieutenant. Cadre chez Nestlé)

Pour moi, la chose la plus importante, pour un historien, c'est de pouvoir juger les faits dans le contexte du temps dans lequel ils se sont passés. Et puis, ça n'a pas été fait.

Alfred Graf-Hamsler (1917. Mobilisé dans les troupes de couverture-frontière. Laborant-chimiste)

Il est vrai qu'on a fait des fautes. Avez-vous lu la conclusion Bergier? Vous avez là un événement qui s'est passé à Genève. Et c'est très très triste qu'on a battu un réfugié. Ça, vous l'avez lu ? Mais il y a plus de 100'000 gens que la Suisse a pris.

Vreni Custer-Briner (1919. Mobilisée pour le Service complémentaire féminin, en charge de réfugiés juifs. D'abord assistante sociale, ensuite femme au foyer, puis psychologue)

Et puis voilà les Etats-Unis qui font tant d'histoires, ça nous a terriblement fâchés. Des historiens si jeunes, qui n'ont pas vécu cette époque.

Rudolf Moser (1912. Mobilisé dans le service d'information radio. Commerçant)

Ils disent: « Qu'est-ce que tu racontes? Je ne te crois pas, on sait, il suffit de lire, etc. ». 60 ans après! Au lieu de dire, comme vous le faites maintenant: « J'entends ce que vous dites, c'est ce que vous avez vécu. » En tenir compte, au moins, pour qu'on puisse juger les faits autrement.

Ernst Sachs (1918. Mobilisé dans les troupes de couverture-frontière. Employé de banque)

Dans la commission Bergier, il n'y avait pas de témoins de l'époque. Il y a des témoins qui ont fait des recherches sur cette époque, et qui les ont publiées. La commission Bergier s'intéresse surtout aux points faibles.

Bluette Delafontaine (1927. Enfant-adolescente durant la guerre. Institutrice)

Je trouve qu'on peut reconnaître ses torts sans être aplatis, vraiment aplatis. Parce que, c'est complexe la guerre, c'est complexe ce qu'on sait. Ceux qui ont vécu ça, ils l'ont vécu d'une certaine façon. Ceux qui jugent maintenant, qui ont retrouvé ceci cela, et puis qui disent: « Voilà, il s'est passé ceci et cela. Oh, mais c'est pas possible! » Qu'est-ce qu'il faut penser ?

Mily Hartmann-Dür (1921. Travaille en tant que graphiste durant la guerre. Femme au foyer et artiste-peintre)

J'ai pensé à une image. Je sais bien nager. Un jour, dans l'Atlantique, j'ai été happée par un courant. J'ai bien senti quelque chose, mais je pensais que c'était la marée. Je n'arrivais plus à avancer. Mon mari est arrivé et m'a dit: « On te siffle depuis la tour. » C'était une grande tour en bois. Le gardien a vu ce qui se passait et il a sifflé très fort. C'est comme ça aujourd'hui. Ceux qui sont sur la tour distinguent ce qui s'est passé: ici un tourbillon, là... on aurait dû agir autrement. Alors que nous étions pris dedans! Ils ont sans doute souvent raison: la politique des réfugiés, ceux qu'on a refoulés. Il y a des choses qui se sont mal passées. Mais que voulez-vous, on n'avait aucune vision d'ensemble.

- *L'avez-vous eue après?*

- Non plus. Vous en avez une, vous? C'est vraiment difficile.

Gertrud Keller Spaeni (1926. Enfant-adolescente durant la guerre. Artiste-peintre)

J'ai été très déçue, à mon retour en Suisse, quand j'ai vu les livres d'histoire après la guerre pour les enfants suisses. Les nôtres allaient à l'école française. Ces années étaient enjolivées comme s'il s'agissait d'une époque héroïque. Ce n'est pas vrai. C'est ainsi que j'ai pu comprendre l'ampleur de la réaction.

Franz Schmidbauer (1923. Mobilisé dans les troupes de couverture-frontière. Conducteur. Activités politiques importantes au sein du parti socialiste)

Ce qui m'a étonné dans le débat, c'est qu'on a joué les innocents. C'est ça qui était grave. Ça m'a plus préoccupé que la reprise du débat lui-même. On a fait les naïfs, les innocents. On ne voulait pas savoir tout ce qui s'était passé et combien on a été coresponsables dans bien des cas. Il s'agit probablement d'un processus de refoulement, d'un grand oubli, qui sait.

Leni Altweg (1924. Mobilisée pour le Service complémentaire féminin. Laborantine, puis pasteure)

Comme le montre la politique envers l'UE, le Sonderfall est profondément ancré dans la conscience. « On n'a pas besoin d'eux! On est différent! » La sempiternelle neutralité etc.

Hans Ulrich Schwaar (1920. Mobilisé, puis commandant d'un camp d'internés militaires allemands. Professeur de gymnastique)

Quand j'ai su qu'on créait la commission Bergier, j'ai salué l'événement. Je leur ai écrit que j'avais été chef d'un camp d'internement. Cela aurait pu les intéresser. Mais... ils n'ont pas réagi.

Charles Inwyler (1919. Mobilisé durant la guerre. Journaliste)

Je trouve bien que ce travail se fasse enfin. Ces temps, j'ai souvent été choqué ou interloqué de voir combien l'opinion publique a la mémoire courte.

Leni Altweg (1924. Mobilisée pour le Service complémentaire féminin. Laborantine, puis pasteure)

Votre projet est réjouissant, tout comme le rapport Bergier et toutes ces choses. Mais peu de gens participent à tout ça. Les autres n'en voient pas l'utilité.

Charles Inwyler (1919. Mobilisé durant la guerre. Journaliste)

Bien sûr que les anciennes plaies ne doivent pas rester béantes. Mais on ne devrait pas oublier qu'elles existent. C'est ce qui est décisif. Et que la vérité peut parfois être très, très désagréable.

Document :

Deux citations d'historiens

Histoire des antiquaires ou histoire investigatrice ?

« Toute ma vie, j'ai été fasciné par une catégorie professionnelle étonnamment proche de la mienne, dotée d'une vocation dont la sincérité est si transparente, d'un enthousiasme si compréhensible et dont, néanmoins, les buts ultimes demeurent profondément mystérieux : il s'agit de ces hommes qui s'intéressent aux faits historiques sans pour autant s'intéresser à l'histoire. [...]

Ainsi [nous est-il fourni] une introduction à la compréhension de la mentalité des antiquaires. [...] L'interprétation d'objets isolés était leur exercice favori. Ils avaient une capacité d'apprécier des faits sans lien entre eux qui ne nous semble pas relever d'une recherche sérieuse. »

Arnaldo Momigliano, *Les fondations du savoir historique*, Paris, Les Belles Lettres, 1992 (éd. or. 1990), pages 61 et 65.

Histoire des vainqueurs ou histoire des vaincus ?

« Tous ceux qui à ce jour ont obtenu la victoire participent à ce cortège triomphal où les maîtres d'aujourd'hui marchent sur les corps de ceux qui aujourd'hui gisent à terre. Le butin, selon l'usage de toujours, est porté dans cortège. [...] De tels biens doivent leur existence non seulement à l'effort des grands génies qui les ont créés, mais aussi au servage anonyme de leurs contemporains. [...] C'est pourquoi l'historien [...] se donne pour tâche de brosser l'histoire à rebrousse-poil. »

Walter Benjamin, « Sur le concept d'histoire » (1942, rédigé en 1940), in *Œuvres III*, Paris, folio-essais, 2000, pp. 432-433.

Document :

Les constats du rapport Bergier

« Le tampon J de 1938 ; le refoulement de réfugiés en danger de mort ; le refus d'accorder une protection diplomatique à ses propres citoyens ; les crédits considérables de la Confédération consentis à l'Axe dans le cadre des accords de clearing ; la trop longue tolérance d'un transit énorme et suspect à travers les Alpes ; les livraisons d'armes à l'Allemagne ; les facilités financières accordées aux Italiens comme aux Allemands ; les polices d'assurance versées à l'Etat nazi et non à leurs détenteurs légitimes ; les trafics douteux d'or et de biens volés ; l'emploi de quelque 11.000 travailleurs forcés par des filiales d'entreprises suisses ; la mauvaise volonté et les négligences manifestes en matière de restitution ; l'asile accordé au lendemain de la guerre à des dignitaires du régime déchu qualifiés d'« honorables Allemands » ; tout cela n'a pas seulement été autant d'infractions au droit formel et à la notion d'ordre public si souvent invoqués. Ce furent autant de manquements au sens de la responsabilité - parfois dénoncés, mais en vain, au cours du dernier demi-siècle - qui retombent aujourd'hui sur la Suisse ; elle doit l'assumer. »
(page 499 du rapport Bergier, Zurich, Pendo Verlag, 2002)

L'une des options scientifiques importantes du rapport Bergier consiste à souligner le sort des victimes. C'est là une posture de recherche qui prend en considération les exigences du temps présent - l'affirmation des droits de la personne - et qui permet de développer une histoire tenant compte des réalités humaines et des points de vue de toutes les catégories sociales. C'est pour cela, probablement, que les constats relatifs à la question des réfugiés (*« on livra des êtres humains à un destin tragique » ; « dans ce sens, les autorités de la Suisse ont réellement contribué à la réalisation de l'objectif des nationaux-socialistes »*, page 480 du rapport Bergier, Zurich, Pendo Verlag, 2002) paraissent les plus graves.

Document :

Les trois dimensions de l’histoire orale

Quand nous travaillons sur des sources orales, nous devons considérer ensemble trois *faits* distincts : un fait du passé, l’événement historique ; un fait du présent, c’est-à-dire le récit qui en est fait par la personne interrogée ; un fait de relation et de durée, soit le rapport qui existe et qui a existé entre les deux premiers faits.

C’est pourquoi le travail de l’historien oral comprend :

- la mise en perspective historique proprement dite (la reconstruction du passé) ;
- l’anthropologie culturelle, la psychologie individuelle, la critique textuelle (l’analyse et l’interprétation du récit) ;
- l’application de la seconde à la première.

L’histoire orale est ainsi une histoire des événements, une histoire de la mémoire et une révision des événements à travers le prisme de la mémoire.

Source : Alessandro Portelli, *Le cartable de Clio*, n°4, 2004, pages 18-28.

Document :

Ce qui distingue et fait interagir l’histoire et la mémoire

- L’histoire investigatrice parcourt les temps et n’est pas une histoire antiquaire
- La demande d’histoire est une posture intellectuelle critique
- Une reconstruction du passé à partir des questions du présent
- Une quête de vérité et d’unité du récit de l’humanité
- Un pluriel à partir duquel construire une unité ouverte
- Pour un regard dense
- Une mémoire biographique et ses témoins, une mémoire culturelle des origines
- La demande de mémoire est largement affective
- Une remémoration de certains faits du passé
- Une quête d’identité concernant des individus ou des groupes
- Un pluriel divisé qui le restera en montrant la complexité
- Contre l’oubli

Source : Nadine Fink et Charles Heimberg

Document :

Le « télégramme Riegner » du 8 août 1942

« Reçu rapport alarmant faisant état qu'au quartier général du *Führer* est discuté un plan, en cours d'examen, selon lequel tous les juifs des pays occupés ou contrôlés par l'Allemagne, au nombre de trois et demi à quatre millions, devraient, après déportation et concentration dans l'Est, être exterminés d'un coup, afin de résoudre une fois pour toutes la question juive en Europe.

Selon le rapport, l'action est planifiée pour l'automne. Les moyens d'exécution sont encore en discussion, comprenant l'usage d'acide prussique. Nous transmettons cette information avec toutes les réserves nécessaires, car son exactitude ne peut être confirmée par nous.

L'informateur est attesté comme ayant des liens proches avec les plus hautes autorités allemandes et ses rapports sont généralement dignes de foi. »

Ce télégramme a été transmis à Genève par Gerhart Riegner, jeune secrétaire local du Congrès juif mondial, le 8 août 1942 au vice-consul des États-Unis et au vice-consul de Grande-Bretagne, avec demande d'informer et de consulter Stephen Wise, le président du Congrès juif mondial. Celui-ci n'a été informé que le 28 août 1942.

Gerhart Riegner n'a jamais informé officiellement les autorités suisses, mais il est régulièrement passé par le Conseil œcuménique des Églises et l'Office des Réfugiés protestants en Suisse romande qui étaient directement en contact avec les plus hautes autorités politiques et militaires du pays.

Il rappelle aussi les témoignages de ceux qui étaient revenus des missions sanitaires de l'Est, notamment la conférence du Dr Bucher en février 1942.

Il précise encore que Carl J. Burckhardt, vice-président du CICR, avait confirmé oralement à l'époque l'existence d'informations alarmantes, soit des documents où figurait l'expression « judenfrei ». On ne trouve aucune trace de ces préoccupations dans les archives du CICR.

La source de Gerhart Riegner était M. Eduard Schulte, directeur général des entreprises minières Georg von Giesche's Erben.

Les gouvernements alliés ont publié une déclaration pour dénoncer explicitement la « *politique allemande d'anéantissement de la race juive* » le 17 décembre 1942.

Source : Gerhart Riegner, *Ne jamais désespérer. Soixante années au service du peuple juif et des droits de l'homme*, Paris, Cerf, 1998, pages 65 et 229.

Document :

La pétition de vingt-deux élèves de l'École Secondaire de Filles de Rorschach

Fin août 1942, le conseiller fédéral Von Steiger avait annoncé une fermeture des frontières aux réfugiés. De nombreux citoyens suisses ont alors manifesté leur mécontentement. Parmi eux, ces jeunes filles, qui avaient alors 14 ans, ont agi à l'insu de leur professeur.

« Rorschach, le 7 septembre 1942

Messieurs les Conseillers fédéraux,

Nous ne pouvons pas nous empêcher de vous informer que dans notre école, nous sommes indignées au plus haut point par le fait qu'on repousse les réfugiés dans la misère sans le moindre état d'âme. A-t-on complètement oublié que Jésus a dit que « *ce que vous avez fait au plus humble d'entre nous, c'est à moi que vous l'avez fait* » ? Nous n'aurions jamais pu nous imaginer que la Suisse, havre de paix qui se veut charitable, jette ces êtres miséreux et grelottants comme des animaux hors de ses frontières. N'allons-nous pas subir le même sort que le riche qui n'avait pas vu le pauvre Lazare ? A quoi cela sert-il de pouvoir dire que la Suisse a été méritante dans la dernière guerre mondiale si nous n'avons rien de positif à évoquer quant à ce qui a été réalisé dans cette guerre-là ? Ces personnes n'ont-elles pas placé tout leur espoir dans notre pays ? Quelle cruelle, quelle terrible déception cela doit représenter d'être à nouveau repoussé là d'où l'on est venu pour aller vers une mort certaine ! Si cela continue ainsi, nous pouvons être sûrs que nous allons être punis. Vous avez peut-être reçu l'ordre de ne pas accueillir de Juifs, mais ce n'est certainement pas la volonté de Dieu. Nous avons pourtant à Lui obéir davantage qu'aux hommes. Lorsqu'on nous a demandé de faire des collectes, nous l'avons fait volontiers, nous avons volontiers sacrifié notre temps libre pour notre patrie, c'est pourquoi nous nous permettons d'intercéder pour l'accueil de ces pauvres sans-patrie.

Nous vous adressons nos salutations respectueuses et patriotiques.

École Secondaire, classe 2C »

Signé par les 22 élèves de la classe

Source : Exposition *Anne Frank et nous*, Genève, 1997 ; traduction : Pierre-Alain Tschudi

Déclaration de Joseph Spring au Tribunal Fédéral, le 21 janvier 2000

« Le 13 novembre 1943, nous avons traversé plein d'espoir la frontière suisse à La Cure dans le Jura.. Nous, c'est-à-dire mon cousin de 14 ans, Sylver Henenberg, son frère Henri et un jeune Français du nom de Pierre Rollin. Il était près de minuit. Nous avons le numéro de téléphone d'une famille à Fribourg qui devait nous aider. C'est pourquoi tout de suite après le passage de la frontière nous nous sommes dirigés vers une lumière qui semblait être celle d'une ferme. Nous avons demandé au paysan de nous amener vers un téléphone pour que nous puissions appeler Fribourg. Mais le paysan suisse, au contraire, nous a amenés aux douaniers qui ont enregistré nos véritables identités et nous ont ordonné de repartir vers la France. Comme Henri était gravement tuberculeux - selon le certificat d'un sanatorium de Bruxelles -, et comme Sylver et moi étions mineurs, nous avons espéré que les douaniers en tiendraient compte et ne nous refouleraient pas.

Deux jours plus tard, au même endroit et de nouveau en pleine nuit, nous avons fait un deuxième essai. Cette fois nous avons évité tout contact avec la population suisse. Nous nous sommes engagés le long des rails, une voie étroite. Celle-ci, surplombant de quelques mètres la route, se dirige vers l'intérieur du pays. Après environ une heure de marche nous avons été repérés par deux douaniers. Nos silhouettes noires étaient facilement identifiables sur le fond blanc de la neige. « *Haut les mains !* » Suivant cet ordre nous sommes descendus de la voie sur la route.

Cette fois les douaniers suisses nous ont directement remis, à deux heures du matin, aux fonctionnaires allemands qui nous attendaient. Nous avons passé le reste de la nuit dans une baraque du côté français, gardés par un berger allemand. Le lendemain matin nos identités ont été relevées. Comme j'avais un passeport français, j'ai tenté de me faire passer pour français. Le fonctionnaire allemand chargé de mon interrogatoire s'est mis à rire et m'a dit que j'étais le juif Joseph Sprung de Berlin. Il était clair que nous avions été trahis par les Suisses. Le Français non juif Rollin avait déjà été séparé de nous avant l'interrogatoire.

Nous avons passé les trois semaines suivantes à la prison de Bourg-en-Bresse. Une cellule pour trois. Comme il n'y avait pas d'eau, j'ai été affecté au nettoyage des toilettes de la prison. Je devais ramasser les excréments avec une louche et les transporter à l'extérieur. J'ai ainsi remarqué l'inscription sur notre porte : « *Israélites* ».

Après trois semaines environ, nous avons été extraits de la cellule. J'ai demandé à un gardien allemand où nous allions. Tous les gardiens ont trouvé cette question hilarante et celui que j'avais questionné a répondu : « *À la Riviera* ». Plus tard, on nous a confiés à deux gendarmes français. Ils nous ont menottés et conduits en train vers Paris. Notre accueil dans la capitale a eu lieu à l'aube dans une gare déserte. Toute idée de fuite nous est passée. De la gare, nous avons été transportés par voiture de police jusqu'à Drancy.

Le camp de regroupement de Drancy était une ancienne école entourée de fils de fer barbelés. Nos menottes ont été détachées et nous avons dû faire la queue devant un bureau. Quand est venu notre tour, nos identités ont encore une fois été relevées, tous nos objets de valeur et l'argent confisqués. Après quoi nous pouvions nous déplacer dans le camp sans entraves.

Il n'y avait pas de lit, les murs des salles de classe étaient couverts de haut en bas d'inscriptions griffonnées par ceux qui étaient passés par là. « *Je m'appelle ainsi, je viens de tel endroit, ne m'oublie pas !* » parfois c'étaient des familles entières qui écrivaient leurs noms et la date de leur passage. Certaines écritures étaient minuscules, d'autres faites d'immenses lettres. Dans tout le camp régnait le désespoir. Les gens étaient assis sur des chaises ou par terre. Des jeunes gens et jeunes filles cherchaient réconfort en faisant l'amour une dernière fois. C'était comme une scène de L'Enfer de Dante.

Nous avons passé cinq jours à Drancy. Le 17 décembre, 850 hommes, femmes et enfants ont été regroupés, enfermés dans un train fait de wagons à bestiaux, envoyés à Auschwitz. Mon petit cousin Sylver gardait notre ration de pain et nous n'utilisions cette réserve qu'avec parcimonie. Comme les wagons étaient bondés, il y faisait assez chaud. Les conversations entre déportés portaient sur la peur de l'avenir, la soif, la vie avant la guerre, etc. Uriner était difficile car il n'y avait pas de toilettes. Tout coulait entre les fentes.

Après un voyage qui a duré au moins un jour et demi, le train s'est arrêté et les portes ont été ouvertes. Dehors la nuit tombait. Des voix criaient : « *Raus, raus, raus !* » Ceux qui hésitaient ont tout de suite reçu des coups de matraque.

A peine dehors on nous a dit : « *Laissez vos bagages sur le quai* ». Ceux qui ne réagissaient pas assez vite recevaient de nouveaux coups. Des SS circulaient entre nous avec leurs chiens. Et tout d'un coup nous avons vu des hommes en habits rayés emmener nos bagages. Comme l'un de nous s'adressait à l'un d'eux, ce dernier a répondu : « *Tais-toi, tu ne sais donc pas où tu es !* » Plus tard, par haut-parleur : « *Vous allez être amenés dans un camp de travail. Ceux qui sont fatigués ou malades seront transportés par camion. Les autres doivent marcher.* » Henri le tuberculeux s'est annoncé et son petit frère Sylver a voulu rester avec lui. Nous avons formé deux colonnes.

La dernière fois que j'ai vu Henri et Sylver, c'est au moment où Sylver qui partait avec son frère m'a lancé ma part de pain. Le morceau est tombé entre nous. Puis, sur le sol gelé, il a lentement glissé dans ma direction. Notre colonne est passée lentement près d'un SS. Du pouce il montrait la droite ou la gauche. Son bras était soutenu par un bandeau, car son pouce travaillait depuis longtemps. La droite ou la gauche signifiait la mort ou la vie.

Pour mes deux cousins, la chaîne des malheurs s'est terminée au moment où un SS a verrouillé derrière eux la porte de la chambre à gaz. Eux et beaucoup d'autres sont alors morts étouffés.

Moi au contraire j'ai été au camp de concentration. J'ai survécu non seulement à la première sélection sur le quai, mais à toutes les sélections suivantes pour lesquelles nous devions nous présenter nus devant un SS inspectant la qualité de nos muscles. J'ai survécu à la marche de la mort d'Auschwitz à Gleiwitz en janvier 1945. J'ai survécu encore à un voyage en train dans des wagons ouverts. J'ai survécu au camp de Turmalin, puis à une autre marche de la mort dans le Harz vers Magdebourg et j'ai été libéré par les troupes américaines en avril 1945.

La question que je me pose est la suivante: en quoi nous trois traversant la frontière en novembre 43 avons-nous menacé la Confédération helvétique ? Pourquoi était-il nécessaire que des fonctionnaires suisses nous envoient à la mort ?

Une excuse peut suffire quand on marche par inadvertance sur le pied de sa danseuse, mais quand on est envoyé à la mort par la collaboration active des autorités douanières suisses, il s'agit d'autre chose. Pour cela, je n'attends pas une excuse, j'attends justice. La justice signifie reconnaître que dans mon cas a été commis un délit. »

Traduction par Daniel de Roulet

Notes

Il ne faut pas confondre les **camps d'extermination**, où tous les déportés étaient envoyés systématiquement à la mort, et les **camps de concentration** ou de travail qui étaient aussi des lieux de détention; le complexe d'Auschwitz-Birkenau assumait les deux fonctions, ce qui explique que les victimes étaient triées à leur arrivée; et qu'il y ait eu des survivants.

Joseph Spring, qui à l'époque s'appelait Joseph Sprung, a perdu son procès le 21 janvier 2000 puisque le Tribunal Fédéral a refusé, par quatre voix contre une, de reconnaître la responsabilité des autorités suisses dans les souffrances qui lui ont été infligées, ainsi qu'à ses compagnons disparus, à la suite de son refoulement et de sa remise aux militaires allemands. Il a par contre reçu un dédommagement de 100'000.– francs.